

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 27 octobre 2022

Etaient présents :

M. LECOURIEUX	Eddie	Maire	M. BAUDRY	Michel	Conseiller municipal
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M. LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

M. Georges TARAIHAU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 118/22/XI

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°54/20/VII DU 09 JUILLET 2020
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA SAEML MONT-DORE ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 novembre 2022

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n°54/20/VII du 09 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de la SAEML Mont-Dore Environnement,
Vu la note explicative de synthèse n°83/2022 du 27 octobre 2022 ;
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : L'article 2 de la délibération n°54/20/VII du 09 juillet 2020, sus visée, est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la « SAEML Mont-Dore Environnement » :

Titulaires (4) :

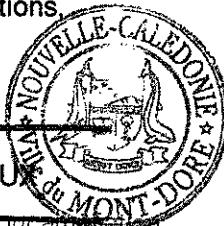
- Mme Chantal COURTOT
- Mme Elizabeth RIVIERE
- Mme Elodie TEHEI-VIBERT
- Mme Nina JULIÉ

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à l'intéressée, communiquée à l'organisme intéressé et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOVEMBRE

Le secrétaire de séance, Georges TARAIHAU	Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie 08 NOV. 2022	Pour extrait conforme au registre des délibérations, Le Maire Eddie LECOURIEUX Pour amputation le Chef du Service des Affaires Générales
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ Le Maire certifie que le présent acte ayant été transmis le 08 NOV. 2022 au Commissaire Délégué et notifié le et/ou publié le 10 NOV. 2022 est exécutoire de plein droit		 Eric KEM-SENG

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Intéressée
Organisme intéressé
Toutes directions et services
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Modification de la délibération n°54/20/VII du 09 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de la SAEML Mont-Dore Environnement.

P.J. : - Délibération n°54/20/VII du 09 juillet 2020,
- Projet de délibération.

Lors de la séance du 09 juillet 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein des différents organismes extérieurs.

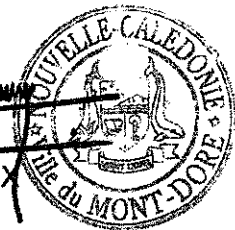
Il convient toutefois de modifier la délibération n°54/20/VII, ci-jointe, suite à un changement de titulaire au sein du conseil d'administration de la SAEML Mont-Dore Environnement. En effet, Mme Elizabeth RIVIERE devient titulaire en lieu et place de M. Olivier BERTHELOT.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2022

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIL. 2020
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 21 JUIL. 2020
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

DELIBERATION N° 54 /20/VII



Eric KEM-SENG

PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA SAEML MONT-DORE ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal de la ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 09 juillet 2020

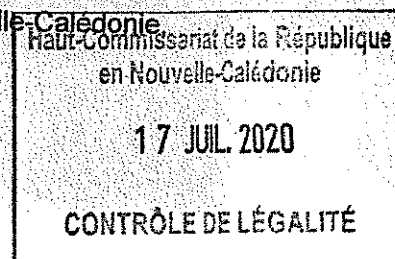
Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°38/2020 du 03 juillet 2020,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,



DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les représentants de la ville au sein de la « SAEML Mont-Dore Environnement ».

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la « SAEML Mont-Dore Environnement » :

Titulaires (4) :

- Mme Chantal COURTOT
- M. Olivier BERTHELOT
- Mme Elodie TEHEI-VIBERT
- Mme Nina JULIE

Article 3 : La présente délibération abroge toutes dispositions antérieures.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifiée aux intéressé(e)s, communiquée à l'organisme intéressé et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 09 JUILLET 2020

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Intéressé(e)s (notification)
Organisme intéressé
Toutes directions et services
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

